

## LES JOUEURS : LES EFFETS DE LA PROFESSIONNALISATION

**L**es effets de la professionnalisation: le sujet est vaste. Très vaste même pour quelqu'un de passionné, comme moi, par le jeu et le terrain et qui exerce de surcroît les fonctions de dirigeant de Provale (Union des joueurs de rugby professionnels), ce qui m'oblige à visiter d'autres terrains comme celui du juridique, du social ou de l'économie. 51

Notre sport préféré est en pleine mutation, et sa professionnalisation en atteste. Mais elle n'est que l'un des fruits de cette mutation, qui s'est amorcée il y a quelques années déjà par l'arrivée progressive mais également massive de l'argent.

La chance que l'on a aujourd'hui (nous passionnés, dirigeants, joueurs, supporters) c'est que cette mutation est dirigée, encadrée en majorité par « des gens du rugby », des hommes qui ont joué, qui ont souffert sur le terrain, qui ont gagné, perdu, qui ont parfois été honorés ou sont restés dans l'anonymat. Et toutes ces personnalités ont à l'esprit de faire évoluer notre sport sans jamais le dénaturer, c'est là une de ses forces.

Il faudra toujours souffrir ensemble, être solidaire, altruiste, être tour à tour brillant et besogneux pour gagner, pour que la partie soit belle.

J'ai entendu Serge Blanco dire un jour: « L'esprit du jeu ne change pas, c'est le monde autour qui évolue. »

Je crois qu'il a raison et qu'il faut tout faire pour qu'il ait raison.

Je vais détailler, dans les quelques lignes qui suivent, les évolutions de ces dix dernières années au niveau de la pratique sportive, de la relation joueur-club, et ce qu'il en a découlé au niveau social.

## PROFESSIONNALISATION ET PRATIQUE SPORTIVE

*Cadence d'entraînement et temps de jeu*

Le régime de professionnalisation et toutes les obligations qui en découlent (athlétisation, préparation technique et tactique, niveau des compétitions) ont amené les encadrements sportifs à augmenter considérablement les cadences d'entraînement.

Effectivement, on peut noter que, pendant près d'un siècle, nos différents joueurs (amateurs) ne s'entraînaient que très peu, une à deux fois par semaine, à de rares exceptions près.

52 Les années 1980 ont amené la deuxième ou troisième séance d'entraînement hebdomadaire en première division, généralement pour «peaufiner» la préparation physique des joueurs, qui était alors réduite au strict minimum.

Je parle là de généralités et l'on trouvera toujours dans l'histoire des individualités qui, ayant compris la nécessité de la préparation physique, s'entraînaient, souvent seuls, beaucoup plus.

Mais «le grand boom» de l'entraînement a eu lieu un peu plus tard, quand, pour légaliser un cadre social et fiscal, flou et entretenu, les autorités mondiales du rugby le déclarèrent professionnel. Il était temps.

Dans l'hémisphère Sud, de grandes chaînes TV commençaient à payer très cher pour retransmettre les grandes compétitions.

La France suivit donc ce chemin et, vers 1996-1997, les premiers contrats de joueurs professionnels sont signés; et avec, la cohorte d'obligations qui s'imposait: puisque les joueurs allaient maintenant être officiellement payés, leur quotidien allait changer. En l'espace d'une à deux saisons, nous sommes passés de nos trois séances d'entraînement hebdomadaires à un entraînement quotidien, voire biquotidien.

Les clubs de rugby ont donc commencé à organiser la vie sportive de leurs équipes professionnelles. Les staffs techniques et médicaux se sont considérablement enrichis (spécialistes des avants, des trois-quarts, du jeu au pied, de la défense, médecins, kinésithérapeutes). Les joueurs, eux, ont commencé à changer de vie et ont organisé leur vie professionnelle extra-sportive en fonction des entraînements de rugby, alors qu'auparavant ils faisaient l'inverse!

Les séances, auparavant plus générales, ont laissé la place à des séquences d'entraînement très ciblées dans tous les domaines: technique

individuelle, générale, tactique, course, musculation, vidéo et récupération.

Les joueurs ont également dû modifier leur vie personnelle pour pouvoir résister à ces nouvelles charges de travail. Ils ont dû s'imposer des plages de récupération, modifier leur alimentation, généralement jusque-là désordonnée, et ont commencé à espacer de plus en plus les fameuses troisièmes mi-temps, souvent génératrices de quelques abus, de fatigue et donc incompatibles avec le travail de la semaine et la performance qu'ils devaient avoir en compétition.

Ils sont donc passés, en quelques années, d'une pratique complètement amateur à une gestion minutieuse et précise de l'activité du rugbyman. Les moyens les plus pointus sont mis en œuvre et le sportif est aujourd'hui contrôlé, soigné et géré dans les moindres détails. Les staffs font maintenant appel aux examens sanguins, aux meilleurs outils médicaux, de soins et de récupération. Le rugbyman professionnel est devenu un véritable athlète, capable de hautes performances.

53

Tout cela a évidemment favorisé immédiatement l'élévation du niveau et du temps de jeu. En effet, on peut constater que le temps de jeu effectif lors d'un match (environ quatre-vingts minutes moins les temps d'arrêt dus à l'arbitrage et aux blessures) a considérablement augmenté. Il se situait entre quinze et vingt minutes il y a quinze ans et les meilleurs matchs aujourd'hui affichent plus de quarante minutes de temps de jeu effectif. Ce qui veut dire que l'on a plus que doublé le temps réel de rugby par match, ce qui est considérable.

En clair, il faut regarder deux matchs des années 1990 pour avoir autant de jeu effectif que dans un match actuel.

Cette augmentation du temps de jeu est aussi le fruit de la meilleure préparation (physique notamment) des joueurs de rugby professionnels aptes à courir, sauter, pousser, plaquer plus et plus longtemps qu'avant.

Cela renforce donc la qualité du spectacle fourni lors des compétitions et aiguise la convoitise des diffuseurs, des annonceurs, des télé-spectateurs et des spectateurs.

### *Le rythme des compétitions*

Le calendrier des compétitions (et donc le rythme de celles-ci) est un des derniers problèmes non résolus du rugby professionnel. Cela n'a pas toujours été le cas.

En effet, nous avons connu des Championnats de France réglés en vingt ou vingt-deux journées, le Tournoi des cinq nations, l'absence

de Coupe d'Europe, les tournées internationales d'automne à deux dates.

Les joueurs pouvaient s'arrêter en mai et reprendre le championnat tranquillement fin septembre (quatre à cinq mois d'intersaison). Aujourd'hui, il faut vingt-huit journées de championnat pour en arriver au bout.

Le tournoi est passé à six nations (une date de plus), la Coupe d'Europe s'est rajoutée (neuf dates), les tournées d'automne sont de trois matchs, plus deux pour celle de juin. Si l'on met (bêtement) toutes les journées bout à bout, on arrive à quarante-sept matchs possibles dans l'année. Sur un total de cinquante-deux semaines, ce qui ne laisse pas beaucoup de place à la préparation et à la récupération.

Comment en est-on arrivé là ?

54 Il faut là aussi revenir au milieu des années 1990 pour trouver les réponses.

1995 : le rugby vient d'être déclaré professionnel. Les compétitions internationales prennent de l'importance et leurs préparations deviennent donc aussi primordiales. On demande alors souvent aux clubs de libérer leurs meilleurs joueurs. Les grands clubs européens, qui s'ennuient un peu dans des championnats « tristounets », souhaitent s'émanciper et relever leur niveau de jeu en créant une Coupe d'Europe.

Elle verra le jour lors de la saison 1995-1996, dans une formule très simple mais qui se développera par la suite pour atteindre le format actuel (neuf dates).

1998 : suite à la création de la Ligue nationale de Rugby, la chaîne de télévision payante Canal + achète les droits du Championnat de France. Cela va conduire à une perpétuelle réflexion sur celui-ci pour le rendre lisible et attrayant.

Un compromis entre le développement territorial du rugby, l'économie du championnat et sa lisibilité est pour l'instant trouvé avec deux divisions professionnelles en poule unique (quatorze en 1<sup>re</sup> division et seize en 2<sup>e</sup> division). C'est un bon championnat mais très gourmand en dates. Tous les problèmes sont maintenant posés. Quarante-sept dates potentielles s'offrent aux joueurs.

Certaines compétitions se chevauchent (matchs internationaux et championnat) privant aussi certains clubs de leurs meilleurs joueurs qui sont leurs salariés mais qui doivent réglementairement répondre à une convocation de leur fédération. Et, dans tout ce tumulte de matchs, le syndicat des joueurs se bat pour que soient respectés les repos.

Car, bien entendu, toutes ces dates de compétitions se sont ajoutées sur des périodes où les joueurs étaient en principe en récupération. Ces derniers ont donc, en devenant professionnels, abandonné aux compétitions de longues semaines de récupération.

Normal, pourrait-on penser, pour un joueur professionnel. En effet, on ne peut déceimment pas vouloir être très bien payé, avoir toutes sortes d'avantages, et vouloir en « faire moins » que lorsque l'on était amateur. Sauf que le sportif et son corps ont des limites. Et il est difficilement concevable, dans un sport de contact et de combat aussi rude que le rugby, de ne pas laisser des plages de repos et de préparation suffisantes aux sportifs afin que les corps puissent se régénérer après une saison, qu'ils puissent suffisamment se préparer pour en commencer une autre et qu'ils puissent avoir au cours de celle-ci quelques coupures salvatrices.

55

Il est donc impératif de laisser les sportifs se reposer et se préparer pour éviter un taux de blessures trop important (accidents de travail) et les inévitables dérives médicamenteuses qui vont souvent de pair avec l'argent des contrats et les corps trop sollicités.

### *Les périodes de repos*

L'augmentation vertigineuse des dates de compétitions, la nécessité d'écrire un accord collectif afin de rentrer dans un cadre légal précis (convention collective), mais aussi de préserver la santé des sportifs et de respecter l'obligation qui est faite aux fédérations<sup>1</sup> ainsi qu'aux clubs<sup>2</sup> (employeurs) de préserver la santé de leurs licenciés et salariés, ont amené la ligue, la fédération, les employeurs et les représentants de joueurs à réfléchir sur les périodes de repos minimales entre chaque match et entre les saisons.

Si les commissions médicales de la Ligue nationale de rugby et de la Fédération française de rugby ont noté qu'il est dangereux pour un joueur de rugby de rejouer un match après un délai de cinq ou six jours, les parties n'ont pas trouvé d'accord précis sur ce sujet. En effet, la difficulté à construire le calendrier peut amener, exceptionnellement, à faire jouer un match en « semaine », entre deux week-ends de compétition.

L'importance des effectifs des clubs fait que les joueurs ont finalement peu de chance de jouer dans l'intégralité ces deux ou trois rencontres qui

1. Art. L 3621-1 du Code du travail.

2. Art. L 230-2 du Code du travail.

s'enchaînent mais cela reste possible et c'est donc pour l'instant un sujet de lutte constante pour les représentants des joueurs qui souhaitent que soit mise en place une règle précise qui empêche la possibilité qu'un joueur puisse jouer trois matchs en huit jours !

Pour le dispositif de repos d'intersaison, les partenaires sociaux ont eu un peu plus de facilité à trouver un accord pour la simple et bonne raison qu'il était obligatoire d'organiser les congés payés des salariés que sont devenus les joueurs de rugby professionnels. La durée a bien sûr été négociée, les joueurs voulant plus de repos et les employeurs plus d'entraînements.

56 Au final, cette période de repos est réduite au minimum et elle est tout juste satisfaisante pour deux raisons : on s'aperçoit, d'une part, que des joueurs ne récupèrent pas complètement de la saison passée ; d'autre part, la période d'entraînement est très courte et ne permet pas d'entreprendre un vrai programme de préparation athlétique, comme il est généralement fait dans l'hémisphère Sud.

Pour information, l'intersaison des joueurs de rugby prévoit huit semaines sans compétition, dont trois de repos complet (congés payés), une semaine de reprise d'activité individuelle sans présence obligatoire au club, et quatre semaines de préparation en club avant le retour en compétition.

La dernière difficulté de la mise en place de cette intersaison est que tous les joueurs ne sont pas logés à la même enseigne. En effet, la date de reprise du championnat est commune à tous les clubs, mais pas la date de fin de championnat (à cause des qualifications pour les phases finales). Ce qui implique que certains clubs qui finissent plus tôt que d'autres sont contraints de garder les joueurs à l'entraînement après la fin de leur compétition ou de leur donner des congés supplémentaires. Certains clubs, ceux qui finissent en dernier (les finalistes), ont juste les huit semaines avant le début du championnat suivant.

Enfin, les internationaux qui partent en tournée avec leur fédération après le championnat peuvent terminer près de quinze jours après les derniers joueurs finalistes !

Les partenaires sociaux ont résolu le problème en inscrivant dans la convention collective que les durées de congés étaient des durées minimales, et que, en tout état de cause, les congés devaient être pris.

Ce qui implique que certains internationaux ne peuvent parfois reprendre le championnat qu'une semaine plus tard avec leur équipe de club, ce qui pose bien sûr quelques problèmes d'application.

Certains clubs gros fournisseurs de joueurs internationaux refusent de s'en priver, parfois au mépris des accords collectifs...

L'ÉVOLUTION DES RELATIONS  
ENTRE LE JOUEUR ET SON CLUB

*De l'amateurisme au professionnalisme*

Le club était une seconde famille, il est devenu une entreprise. Par cette petite phrase, on résume bien ce qui a finalement peut-être le plus changé dans le rugby et sa professionnalisation.

Jusqu'au début des années 1990, les joueurs étaient plutôt sportivement sédentaires et l'on ne quittait pas facilement son club. Et celui-ci, d'ailleurs, le rendait bien. Il y avait, tout d'abord, les rémunérations du club (officieuses, défiscalisées et non contractuelles) au joueur, pour le dédommager du temps passé à s'entraîner, à se déplacer pour les compétitions. Dans certains cas, cela arrondissait véritablement les fins de mois des joueurs. Ces sommes ont d'ailleurs augmenté tout au long de l'histoire du rugby ! Et l'on peut dire que l'histoire continue !

57

Mais ces rémunérations n'étaient pas le seul lien entre le club et le joueur. En effet, le club sportif servait aussi de véritable ascenseur social pour le joueur. Il était très courant que le sportif trouve un emploi par l'entremise du club de ses dirigeants, de ses partenaires ou même de la ville. Le club pouvait également se charger de trouver un emploi à l'épouse du joueur, d'aider financièrement celui-ci à s'installer professionnellement, ou à acheter un commerce...

Bref, le joueur de rugby était pris en charge par son club, de façon amicale, non contractuelle et il se devait alors de le lui rendre en lui étant fidèle, en devenant à son tour dirigeant, reproduisant alors ce que les autres avaient fait pour lui.

Aujourd'hui, ces relations sont bien différentes. Elles ont évolué et sont devenues des relations employeurs-salariés. Après 1995-1996, les clubs ont fait signer les premiers contrats de travail aux joueurs. D'une situation un peu floue, parfois folklorique au début (pas de cadre social, problèmes avec le régime d'assurance maladie, avec les coemployeurs, etc.), les instances dirigeantes ont réussi à régulariser la majeure partie des problèmes rencontrés.

Le joueur et les clubs ont donc maintenant une convention collective de branche, des règlements intérieurs, etc.

La nature des relations joueurs-clubs a donc évolué. Les clubs ont

petit à petit été obligés de laisser de côté leur devoir moral de suivi social du joueur pour s'occuper de bien faire évoluer leur PME. Les efforts des dirigeants se sont concentrés sur les budgets à boucler, le marketing, la nécessité de structurer l'entreprise. Il est aujourd'hui beaucoup plus rare qu'auparavant qu'un club travaille avec un joueur sur son projet de reconversion.

Le joueur a aussi une part de responsabilité dans cette évolution. Il est devenu, au fil des années, depuis 1995, un produit que l'on peut acheter sur un marché. Il est donc de moins en moins sédentaire et peut aujourd'hui changer de club plusieurs fois dans sa carrière, au gré des projets sportifs et des rémunérations proposées.

58 Il est d'ailleurs regrettable, et c'est un avis personnel, que des joueurs fassent souvent le choix du financier au détriment d'une ambition sportive ou d'une possibilité de reconversion.

À leur décharge, il est aussi difficile de forcément faire une confiance aveugle à un club qui pourra, durant votre contrat ou à la fin de celui-ci, vous remplacer purement et simplement par quelqu'un qu'il estime plus performant.

Pour résumer, les clubs assument aujourd'hui des obligations différentes du passé. Préparation minutieuse, salaires, congés payés, obligation de sécurité, les objectifs des associations d'autrefois sont très différents des objectifs des entreprises d'aujourd'hui.

### *La question des salaires*

Suite à la professionnalisation, les frais de déplacement et autres dédommagements se sont transformés en véritables salaires avec toutes les charges inhérentes, fiche de paie et cotisations et leur montant ne cesse de croître. Ils ont plus que doublé ou triplé depuis dix ans pour les joueurs.

L'évolution est encore plus marquante pour les clubs qui doivent ajouter à cette évolution toutes les charges non réglées auparavant.

À titre d'exemple, un joueur non international, titulaire dans un bon club de première division dans les années 1990-1995 gagnait entre 500 et 3 000 euros par mois en dédommagement.

Le joueur au statut identique aujourd'hui a un salaire mensuel moyen qui varie entre 8 000 et 11 000 euros bruts.

On note donc une grande évolution, car même si le rugby reste dans un équilibre financier assez fragile au niveau des clubs, les droits télévisuels commercialisés par la Ligue nationale de rugby et redistribués aux clubs ont eux aussi considérablement augmenté (de 10,7 mil-



lions en 2004 à 23 millions en 2006) et la fréquentation des stades est aussi en constante progression, ce qui génère des recettes.

Les joueurs sont devenus les véritables enjeux du marché des transferts où les présidents de clubs et les responsables de recrutement se livrent une guerre sans merci, ce qui a pour but de faire monter les rémunérations.

Pour finir, il est bon de signaler que les clubs rémunèrent également certains de leurs joueurs avec les droits d'image individuelle, ce qui peut permettre de baisser le niveau des charges, voire de cacher le niveau réel de la masse salariale à la DNACG<sup>3</sup>, l'organe indépendant de la LNR qui surveille la bonne santé financière des clubs professionnels pour éviter les dérives et assurer l'équité sportive du championnat.

### *La précarisation*

59

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la précarisation s'est installée avec la professionnalisation. En effet, si les salaires sont devenus très confortables et permettent de vivre bien mieux qu'auparavant, le joueur de rugby ne peut pas vivre toute son après-carrière (à quelques exceptions près) de ses revenus de rugby.

Comme expliqué plus haut, le club avait auparavant un rôle social qu'il ne tient presque plus aujourd'hui. Le joueur, pour suivre les cadences d'entraînement et de compétition, ne travaille plus et ne fait pas d'études.

De surcroît, la faiblesse des revenus avant le professionnalisme ne générerait pas de gros problèmes quand le joueur, qui avait souvent un emploi « à côté du rugby », arrêta sa carrière et se priva donc de cette source de revenu.

Aujourd'hui, le joueur s'habitue à vivre avec une rémunération importante dont il devient difficile de se passer quand sa carrière s'arrête, surtout s'il n'a pas eu ou pas pris le temps de se former ou de travailler.

Finalement, les contraintes imposées au sportif, le spectacle qu'il développe font qu'il se trouve dans une situation financière plus confortable qu'avant le professionnalisme.

Mais cette photographie n'est qu'une illusion car les problèmes rencontrés pour leur formation et leur reconversion rendent leur après-carrière très précaire.

---

3. Direction nationale d'aide et de contrôle de gestion.

## UN CADRE SOCIAL PLUS SOLIDE

*Émergence d'une représentation structurée*

La Ligue nationale de rugby est née précisément le 24 juillet 1998 pour succéder à la CNRE (Commission nationale du rugby de l'élite). Le SNJR (Syndicat national des joueurs de rugby) l'avait devancé de quelques mois, le 12 février 2004.

Jean-Marc Lhermet, joueur de Clermont-Ferrand, avait eu le courage avec Émile Ntamack, joueur de Toulouse, de se jeter dans le difficile projet de fédérer les joueurs, de les défendre, et surtout de les représenter dans un sport, où, par culture, on s'était toujours bien gardé de donner la parole aux acteurs.

60 La LNR était bien obligée d'accepter la présence de ce syndicat, puisqu'elle était statutaire (et l'est toujours). Mais elle n'était pas obligée de le financer. Néanmoins, elle le fit au début timidement, non pas par conviction, mais pour s'assurer la paix sociale.

Les deux dirigeants du syndicat se battirent donc deux ans contre des instances qui ne voulaient pas forcément les reconnaître, encore moins les entendre. De surcroît, les joueurs, peu habitués à déléguer leur parole et ne comprenant pas trop l'intérêt d'être représentés, ne se bousculaient pas non plus au portillon des adhésions.

En 2000, un peu lassée de se battre, l'équipe en place céda la place au nouveau président, Serge Simon, qui fédéra tout de suite de nouveaux partisans. Il mit immédiatement les joueurs professionnels devant leurs responsabilités en annonçant que le SNJR serait dissous s'il ne recueillait pas au moins 400 adhésions. Ce qui fut fait dans les semaines qui suivirent. La pompe était amorcée.

Le SNJR devenait Provale – Union des joueurs de rugby professionnels. La LNR changeait elle aussi d'attitude et ce pour plusieurs raisons. La personnalité du président, brillant, rassembleur, bon orateur, perspicace, inquiéta un peu les dirigeants. Ils se dirent aussi que, quitte à avoir une représentation des joueurs, autant qu'elle soit organisée et cohérente. De surcroît, dans le combat permanent que se livraient la LNR et la FFR, la voix de Provale (infime structure par rapport aux deux autres) pouvait peut-être faire pencher la balance.

Elle augmenta donc considérablement les moyens financiers de Provale par un prélèvement sur les droits télévisuels et Provale commença à prendre une place importante dans toutes les discussions. La FFR, rétive elle aussi à l'existence de Provale, se laissa convaincre par le tra-

vail fourni par ses membres. Elle se rendit compte aussi du confort qu'offrait un représentant unique et permanent pour les négociations avec l'équipe de France (chartes, assurances) jusqu'alors tenues par les joueurs eux-mêmes au gré de leurs sélections. Elle ouvrit donc les portes de son assemblée générale et de son comité directeur.

Provale compte aujourd'hui entre 500 et 600 adhérents (plus 50 % des joueurs professionnels), fonctionne avec un comité directeur de joueurs et d'anciens joueurs professionnels de dix-huit membres. Quatre salariés s'activent pour toutes les tâches quotidiennes. Le budget est de l'ordre de 400 000 euros.

### *Création de la convention collective*

Le 29 mars 2005, la Convention collective du rugby professionnel (CCRP) était signée. Une sorte d'aboutissement, six ans après la création de la Ligue nationale de rugby, de Provale et dix ans après l'arrivée du professionnalisme.

61

L'enjeu de ce texte était simple: fixer dans un cadre juridique précis et évolutif les droits et les obligations de chacun des acteurs du rugby professionnel.

Il était aussi important d'écrire l'accord de branche du rugby professionnel afin d'éviter que ne s'impose la convention collective nationale du sport, qui n'aurait peut-être pas respecté les particularités du rugby professionnel.

La signature de la convention collective, outre l'acte fondateur qu'elle représente, a apporté des garanties sociales aux joueurs. En effet, des périodes de repos incompressibles, les salaires minima et un vrai régime de prévoyance sont les bases de ce texte.

Mais le plus important, à mes yeux, est qu'il a un peu bouleversé le rapport de force en vigueur depuis toujours dans le rugby professionnel entre les joueurs et les dirigeants. Car pour écrire ce texte, l'appliquer et le faire évoluer, une commission paritaire a été créée et c'est au sein de cette commission, où les rapports de force sont maintenant équilibrés (autant de joueurs que de clubs), que les décisions sont prises.

La voix des joueurs est donc maintenant très bien représentée.

Ce petit texte n'est bien sûr pas exhaustif. Il ne peut évoquer tous les effets de la professionnalisation. J'aurais pu parler des intermédiaires (les agents) ou de l'arrivée massive des joueurs étrangers. Mais

j'ai voulu insister sur les aspects qui semblent essentiels : toutes les évolutions constatées ont pour l'instant su être maîtrisées par des dirigeants soucieux de préserver la nature et l'état d'esprit de ce sport et le rugby existe et est reconnu en tant que profession à travers la représentation des joueurs et sa convention collective.

---

#### R É S U M É

---

*Les effets de la professionnalisation sont multiples et concernent tous les domaines de ce sport. Les cadences d'entraînement, le rythme des compétitions, les périodes de repos ont évolué.*

*Les relations entre les joueurs salariés et les sociétés ne sont plus les mêmes que celles entre amateurs et associations. Les salaires ont considérablement augmenté, en même temps, paradoxalement, que la précarisation du sportif. À toutes ces nouveautés s'ajoutent enfin une représentation structurée des joueurs de rugby professionnels ainsi qu'une convention collective.*

*En espérant que tout cela ne modifie pas, un jour, l'état d'esprit magnifique qui règne dans ce sport et qui est une de ses meilleures particularités.*